

LETTRE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PUBLIANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

SUIVANT MARCHE et Département des Centrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-CÔTE	PARIS et 45 autres Départements
UN AN 5 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN 5 fr 50

ECROS DE LA SEMAINE

27 Février — Depart de Paris de l'impératrice Frédéric, à la suite de l'incident provoqué par la décision des artistes français de ne point prendre part à l'Exposition de Berlin

— Execution capitale à Besançon du conducteur de bestiaux, Clémence, condamné à mort pour avoir assassiné un cultivateur avec lequel il voyageait.

— Violent incendie à Salvages, près Castres. Une jeune femme de vingt-huit ans et ses deux enfants sont retrouvés calcinés dans les décombres de l'immeuble incendié.

28 Février — La Chambre rejette à une grande majorité le projet de loi sur le pari-mutuel, cette mesure implique la suppression du jeu sur les champs de courses

— Nouvelles représailles exercées par l'empereur d'Allemagne contre l'Alsace-Lorraine, à la suite du voyage de l'impératrice Frédéric et de son échec auprès des peintres français.

— Un pont situé sur la ligne d'Anvin à Calais, s'effondre au passage d'un train de voyageurs et le convoi entier est précipité dans la rivière, heureu-

sément peu profonde. On signale un certain nombre de blessés.

— Incendie considérable dans la forêt de Lucéran (Alpes-Maritimes). Un garde et un soldat sont victimes de leur dévouement.

— Le courrier Dely chargé des transports des dépêches de Bethisy-St-Pierre à Verherie, (Oise) est attaqué, dévalisé et gravement maltraité.

1 Mars — Le cosaque Atchinoff reçoit l'ordre de quitter la France et de retourner dans son pays.

2 Mars — Un ouvrier tailleur de pierres de Marseille, à la suite d'une altercation avec un de ses compagnons se saisit d'un fusil pour tuer ce dernier; dans sa fureur, il tire sur sa mère qui voulait s'opposer à son projet, la tue et vise ensuite son adversaire qu'il achève à coups de crosse.

3 Mars — Rixe sanglante entre ouvriers français et italiens près de Dijon. Deux français et un italien sont grièvement blessés.

— Assassinat à Villemomble, d'un vieillard de 83 ans, le sieur Huol, tueur de pores, originaire de Dammartin.

4 Mars — Violente tempête sur la

Méditerranée. On signale plusieurs naufrages d'embarcation et huit victimes.

— Double assassinat suivi de vol, près de Saint-Nazaire. Les meurtriers demeurent inconnus.

— Explosion de la chaudière d'un bateau de plaisance le *Fanfou*, à Surresnes. Le chauffeur et le jeune mousse sont tués.

— Assassinat à St-Denis de la veuve Larmet, brocanteuse, âgée de 74 ans. Ce crime donne lieu à vingt-six arrestations d'individus suspects.

5 Mars — La chambre vote un dégrèvement de 6 millions en faveur des cultivateurs éprouvés par le dernier hiver.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

On sait que la victime du crime commis dans la nuit du 3 mars, à Villemonble; est le sieur Victor Huot, vieillard de 83 ans, originaire de Dammartin, où il compte encore quelques parents.

C'est à quelques pas de l'endroit où en 1885 on découvrait les restes de Mlle Eladie Menuret, la victime d'Euphrasie Mercier, que vient de s'accomplir le drame mystérieux dont s'est ennué à juste titre la presse parisienne.

C'est au n° 38 de la grande rue que se trouve l'impasse de la cour des miracles au fond de laquelle se trouve la maison dont le sieur Huot habitait le rez-de-chaussée. Ce brave homme, dit notre confrère du Raincy, très estimé dans le pays, était relativement besogneux. Il n'avait pour subvenir à ses besoins, en plus d'une rente mensuelle de 30 francs que lui faisait ses trois

filles, que les petits bénéfices que pouvait lui rapporter son métier; c'est-à-dire six francs par pore tue par lui. Le père Huot, chaque fois que dans une ferme on avait recours à son ministère, était prié de demeurer deux ou trois jours pendant lesquels il était hébergé et nourri.

Depuis trente-cinq ans il habitait le petit logement de l'impasse de la cour des miracles et il mettait un soin jaloux à tenir le plus proprement possible le modeste mobilier garnissant les deux pièces.

Plus, l'assassin présumé, arrêté le lendemain du crime continue à affirmer qu'il est innocent.

Mais les témoins entendus — et ils sont plus de trente — ont établi la fausseté de ses allégations. En effet, les alibis qu'il a invoqués pour justifier qu'il n'avait pas passé avec Huot la nuit du 2 au 3 mars, pendant laquelle celui-ci a été assassiné ont été reconnus faux. Sa propre fille le contredit elle-même. Il avait prétendu qu'il avait couché chez lui la nuit de l'assassinat et il affirmait avoir même parlé à sa fille; mais cette dernière a fait une déposition accablante pour son père.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Aujourd'hui, dimanche, doit avoir lieu à Nanteuil une grande cavalcade dite de la Mi-Carême. Les préparatifs en ont été faits avec le plus grand entrain et tout fait présager pour elle un très grand succès.

Voici comment ont été réglés l'ordre et la marche du cortège qui se formera à l'hôtel de ville, pour défilé à une heure précise :

Trompettes à cheval, écuyère portée-drapeau, char de la musique, mousquetaires, char de l'agriculture, cava-

liers historiques, char de charlatan, groupes grotesques, char de Bacchus, noce villageoise, écuyers burlesques.

Le soir, à huit heures et demie, bal à grand orchestre, paré, masque et travesti, dans la salle de M. Dieux.

— Une intéressante séance de la société d'horticulture de Senlis, a eu lieu le 25 février à Nanteuil-le-Haudouin, sous la présidence de M. Valadon, président de la section.

Un certain nombre d'instituteurs du canton assaièrent à cette réunion avec plusieurs de leurs élèves qui ont suivi avec beaucoup d'attention la conférence faite par M. Lozé, professeur de la Société, qui a vivement intéressé son auditoire en parlant de la création du jardin fruitier et du meilleur mode de palissage.

L'habile professeur a ensuite donné des conseils pratiques sur la culture de l'asperge et sur la multiplication des végétaux ligneux, par la greffe, la bouture et la marcotte.

M. Valadon a ensuite fait une communication intéressante sur les expériences d'électro-culture faites récemment en Russie.

FAITS DIVERS

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE

Ces jours derniers, à Avignon, les militaires logés à la caserne Saint-Roch s'amusaient à jeter sur les personnes qui passaient à proximité de leurs fenêtres, sur le chemin vicinal de la Courtine, toutes sortes de projectiles, lorsque tout à coup, l'un de ces projectiles, qui n'était autre qu'un énorme morceau de pain de munition, vint tomber en plein sur le chapeau haut de forme d'un monsieur très bien vêtu qui passait par là.

Ce monsieur n'était autre que le général Quénot, commandant la 30^e division militaire.

Le général entra immédiatement à la caserne et donna l'ordre de consigner les chefs de chambrée, jusqu'à ce que les coupables se fussent connus.

TRISTE MÉPRISE

On écrit de Troyes le 2 Mars.

Un déplorable événement s'est produit la nuit dernière à Chaource.

M. le vicomte Chandon de Briailles voulant s'assurer du service de ses gardes qui devaient surprendre des braconniers, parcourait ses bois à une heure du matin.

Le chef-garde Haillot voyant venir à lui M. Chandon de Briailles, qu'il ne reconnut pas voulut l'arrêter. M. Chandon croyant avoir affaire à des malfaiteurs tira un coup de revolver sur le garde Haillot qui tomba raide mort, la poitrine traversée par une balle.

Les autres gardes accoururent et firent feu à leur tour. M. Chandon de Briailles reçut une balle dans l'aîne et une autre dans la cuisse.

Un autre garde nommé Edouard a été blessé à la jambe.

L'état de M. Chandon de Briailles est grave.

UN FACTEUR ATTAQUÉ

Un vieillard de soixante ans, le facteur Dely, qui depuis treize ans fait à pied le service postal entre Béthisy-Saint-Pierre et Verberie (Oise), était parti de Verberie samedi matin, vers quatre heures.

A deux kilomètres environ de la ville il fut brusquement assailli par un individu qui lui asséna sur la tête un violent coup de bâton qui l'abattit la face contre terre. Son agresseur s'empara de deux sacs de dépêches qu'il

portait et prit la fuite à travers champs.

Le vieux facteur se releva néanmoins presque aussitôt et revint à Verberie où il fit sa déclaration à la gendarmerie.

Les gendarmes se mirent à la recherche du fugitif, sur lequel Dely avait pu fournir quelques indications, mais il leur fut impossible de retrouver ses traces.

Un des sacs enlevés a été retrouvé absolument intact dans le bois de Saint Vaast, à un kilomètre à peine du lieu de l'agression, mais il contenait très-peu de lettres chargées. Les valeurs les plus importantes étaient enfermées dans le second sac où se trouvait le courrier de Paris.

LE TELEPHONE

Le réseau téléphonique du Raincy à Paris, a été inauguré dimanche dernier 4^{er} mars.

Le public est donc admis maintenant moyennant 50 cent., à communiquer pendant cinq minutes avec les abonnés du réseau de Paris.

Voici un résultat que peuvent envier beaucoup de commerçants et de particuliers de la banlieue parisienne.

LE LAIT EMPOISONNE

Faites bouillir votre lait

M. Olivier a fait, lundi, à l'Académie de Médecine, une communication fort importante sur une épidémie de tuberculose qui a sévi à Chartres dans un pensionnat de jeunes filles.

Six idées jeunes pensionnaires sont mortes successivement dans l'espace de quelques années, en présentant tous les symptômes de la tuberculose aiguë généralisée.

Quelque temps après, la vache qui fournissait le lait à cet établissement

meurt; un vétérinaire l'examine et reconnaît que l'animal avait succombé à la tuberculose: ses poumons, son péritoine étaient complètement envahis par des tubercules.

En rapprochant ces deux faits, M. Olivier croit pouvoir conclure que c'est le lait de cette vache qui a contaminé le pensionnat.

M. Nocart a pris ensuite la parole pour soutenir l'opinion du docteur Olivier; il a insisté surtout sur l'utilité de faire bouillir le lait, même quand on en connaît la provenance. La tuberculose n'est pas, en effet, incompatible avec l'apparence extérieure de la bonne santé.

LE MARIAGE CIVIL

Un journal de Paris publie au sujet du récent mariage de Mlle Jeanne Hugo avec M. Léon Daudet, les réflexions suivantes.

Il n'est pas sans exemple que les officiers de l'état civil se soient mis en frais pour donner de la solennité à un mariage entre personnes connues mais c'était généralement pour permettre à leur administration de prendre une modeste part dans un événement important qui se passait en dehors d'elle; cette fois, c'est le mariage civil lui-même qui constituait toute la cérémonie et, je crois bien que c'est la première fois qu'on l'a célébré avec autant de pompe et autant de préoccupation tendant à en faire une sorte de sacrement laïque.

On se trouvait cette fois dans des conditions exceptionnellement favorables: le souvenir de Victor Hugo était dans tous les esprits; il s'agissait de marier la Jeanne qu'il a tant chantée et tant poétisée et qui est devenue aujourd'hui une ravissante jeune femme; tout était garni de verdure et de tapisseries précieuses; l'élite de Paris se pressait autour des jeunes

époux, et cependant la cérémonie n'avait rien d'imposant ni de solennel.

Les banalités marmottées par le maire, le discours ampoulé et vide débité par M. Jules Simon d'une voix flûtée, soutenue de temps en temps par de grotesques points d'orgue, les morceaux d'orchestre de M. Lamoureux qui occupait le quart de la salle, et se démenait comme un beau diable tout cela, agrémenté des conversations et des boussouades des invités ne m'a pas donné le quart de l'émotion que j'aurais ressentie en voyant deux pauvres diables mariés en hâte par un vicaire dans une petite chapelle latérale.

Je trouve infiniment logique que ceux qui, comme Victor Hugo, « ne veulent pas d'intermédiaire entre eux et Dieu », ne se marient pas à l'église, mais je ne crois pas que l'inscription de leur union sur les registres de l'état civil soit un événement assez important pour évoquer chez eux ou leurs invités des émotions bien puissantes, que cette inscription se fasse en musique ou non; au point de vue moral, la moindre fête de famille terminée par la bénédiction paternelle serait infiniment plus imposante; d'autant plus que depuis l'institution du divorce, le mariage civil n'est plus qu'un simple contrat, révoquant à la volonté des parties.

LA CHASSE

à Mitry et à Mory

sous Louis xv

(Suite)

Vers l'année 1770, Madame de Senozan, dame de Bois-le-Vicomte, Mitry, Mory et autres lieux, après avoir exercé sur les biens appartenant aux, aux chanoines du chapitre de Paris des reprises assez considérables de terre dont elle leur contestait le pro-

priété, chercha également à leur retirer le droit de chasse dont ils jouissaient à cause de leurs fiefs de Mitry et de Mory. Voyant qu'elle ne pouvait y parvenir, elle accusa les chanoines de laisser détruire le gibier par leurs gardes, qui contrairement à l'usage, chassaient continuellement avec des chiens. « Les fermiers du chapitre, était-il dit dans un mémoire rédigé par ceste dame, (1) trop amoureux de la chasse pour des fermiers, ont offert une augmentation de fermage, sous la condition qu'ils auraient la liberté de chasser sur les fiefs du chapitre. Ces fermiers, pour faire accueillir leur demande ont exagéré énormément la quantité de gibier qui était sur les dites terres. »

« Mme de Senozan a refusé de reconnaître les cantonnements de chasse de MM. du chapitre de Paris, parce qu'elle n'a pas voulu qu'on affermât la chasse contre les ordonnances. Cependant, elle a déclaré que si les fermiers usaient modérément de la chasse, elle ne se prévaudrait pas des ordonnances et règlements qui ont de tout temps défendu la chasse aux laboureurs, comme une chose capable de nuire à l'agriculture. »

Une transaction était intervenue, paraît-il, au sujet des cantonnements, mais, est-il dit dans le mémoire de Mme de Senozan, « elle était à peine rédigée, que ces cantonnements étaient dépeuplés parce que les fermiers y chassaient tous les jours, (et souvent en battue. Leurs charretiers chassaient aussi les jours de fête, d'aucuns portaient même un fusil à la charrue. Ils faisaient chasser une partie des habitants et des laboureurs de Mitry et des villages voisins. »

« Voici l'artifice qu'ils employaient, poursuit la noble dame: les chasseurs se portaient sur le cantonnement donné; les fermiers se promenaient à cheval dans la plaine, venant sur le

cantonnement de chasse, ils y envoient le gibier de la terre de Mme de Senozan, sur lequel les chasseurs tiraient dès qu'il se trouvait sur les terres du chapitre. »

Comme malgré les plaintes de la dame de Mitry, on ne remédiait que pour la forme aux abus signalés, « Mme de Senozan s'est vue forcée de faire exécuter les ordonnances défendant à aucun fermier de chasser. »

« M. Bignon, l'autre propriétaire de fief s'est vu aussi obligé d'empêcher son fermier de chasser; de même pour tous les fermiers et laboureurs de Mitry et de Mory. »

Un arrêt rendu à ce sujet, par le Parlement, faisait défense à tous artisans, marchands, fermiers, laboureurs et paysans de Mitry et de Mory, de chasser, même avec la permission des seigneurs, hors le cas qu'ils accompagneraient les dits seigneurs. »

Actuellement, tout le monde peut moyennant 25 francs, se payer le luxe d'un port d'arme.

D'autre part, les propriétaires concèdent volontiers le droit de chasse à leurs fermiers.

S'ensuit-il de là que la chasse soit véritablement libre? assurément non.

Sous l'ancien régime, les seigneurs hauts justiciers unis aux propriétaires de fiefs nobles, se réservaient le droit de chasse.

De nos jours, les grands propriétaires terriens unis aux cultivateurs organisent des syndicats pour s'assurer le monopole de la chasse.

Est-ce un bien? est-ce un mal?

Nous croyons qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que le gibier, qui est un parasite de la terre, appartienne à ceux qui l'exploitent, mais comme on le voit, avec le temps, les révolutions aidant, les régimes se succèdent, les mœurs se modifient, les usages changent, les abus se transforment,

mais on peut toujours redire que *plus ça change, plus c'est la même chose.*

E. L.

— 1 Archives nationales — documents historiques S. 321.

— 2 Archives de Seine-et-Marne B. 171.

SAINT-MARD

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

22 *Primaire* — Réception par le conseil général de la commune, du citoyen Dubourg, commissaire du district de Meaux chargé de réquisitionner les fers, cuivre et autres métaux.

25 *Primaire* à 3 heures du matin — Le citoyen Heurtaud, officier municipal de Dammartin, donne connaissance à la municipalité de Saint-Mard de la délibération du conseil permanent du district de Meaux, du 24 *frimaire* d'où il résulte que « la réquisition du citoyen Godefroy, représentant du peuple, tendant à ce que l'administration envoie sur le champ à la Ferté-Gauchée et dans les communes environnantes en insurrection, une force armée pour dissiper les rebelles.

Out le procureur-syndic, le conseil autorise le citoyen Prosper Leduc adjudant sous-officier, à se transporter à Dammartin et à requérir la garde nationale du lieu et des communes du canton, les gendarmes et toute autre force armée disponible et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la subsistance de ladite force armée.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

(Suite)

Le lendemain matin, le comte de Chabannes se rendit à Sancerre et se trouvait à la maladrerie de cette ville, lorsque l'un de ses écuyers vint lui signaler l'arrivée d'un cavalier qui venait à toute bride dans leur direction. Ar-

rêté au passage et pressé de questions, ce cavalier affirma d'abord qu'il venait de Montargis, puis de Gyen; enfin, il déclara qu'il venait de Saint-Fargeau et qu'il appartenait à l'archevêque de Bourges, Jean Cœur, l'un des fils de l'argentier. Le comte, en entendant prononcer ces dernières paroles, bondit de colère et s'élança violemment vers le cavalier qu'il renversa sous les pieds de sa monture. Le hâlard Viglier s'empara aussitôt d'une boîte attachée à l'arçon de la selle, fouilla le malheureux courrier et lui enleva sa bourse qui contenait deux pièces d'or et un signet d'une valeur d'environ quatre écus. Questionné de nouveau, il dit qu'il venait de Saint-Fargeau porter un message à Geoffroy Cœur, l'invitant à veiller attentivement à la sûreté de la place, de n'y laisser entrer personne et de n'en point sortir avant d'avoir revu le signet d'or de son frère l'archevêque, qui était celui qu'on venait de lui prendre.

Bien qu'il n'eût pas l'intention de s'emparer immédiatement du château de Saint-Fargeau, le comte de Chabannes ne voulut pas laisser échapper l'occasion de reconquérir une place qu'il considérait comme lui appartenant; il réunit à sa petite troupe quelques francs archers et se rendit par Cosne à Saint-Fargeau où il dressa trois embuscades non loin des glacis de la ville.

Il y avait près de là une hôtellerie où le comte conduisit le serviteur de Jean Cœur et là, lui fit écrire au seigneur de Saint-Fargeau, une lettre pressante qu'il lui fit remettre par un archer, avec le signet de l'archevêque.

Geoffroy Cœur qui n'avait aucune défiance, sortit de la ville avec deux de ses serviteurs et vint donner de lui-même

me dans le piège qui lui avait été tendu par Chabannes. Lorsqu'il eut reconnu le comte de Dammartin, Geoffroy se précipita à ces genoux et implora miséricorde. Le comte le releva et après l'avoir rassuré, se dirigea en sa compagnie, vers la ville où il pénétra bientôt ainsi que dans le château dont il reprit ainsi possession. Le lendemain de grand matin, le comte de Chabannes se rendit au château de Saint-Maurice-sur-Aveyron, dont il s'empara aussi sans la moindre difficulté.

(à suivre) E. L.

REMÈDES DES CHAMPS

VIOLETTE ODORANTE

(*Viola odorata* — Famille de Violariées)

Charmante petite plante qui croît au commencement du printemps, dans les bois, les buissons, les champs et les jardins. Les feuilles de la violette sont radicales, ainsi que les fleurs dont chacune d'elles est supportée par un long pédoncule grêle recourbé à l'extrémité. La corolle qui est irrégulière, est composée de cinq pétales dont le plus grand celui du bas, se termine en éperon. La violette est une plante vivace qui croît vigoureusement dans un bon terrain.

Les fleurs de violette employées en infusion à la dose de 4 à 10 grammes par litre d'eau, forment une tisane émolliente, légèrement diaphorétique, d'un emploi fréquent dans les bronchites, catarrhes les fièvres éruptives. Les feuilles fraîches sont un peu laxatives. La racine possède, comme l'ipécacuana, des propriétés vomitives et purgatives à la dose de 8 à 12 grammes de racine pulvérisée ou coupée en petits morceaux, en décoction dans un verre d'eau, pris en deux fois. Elle peut rendre de grands services dans le catarrhe pulmonaire, la coqueluche, la dysenterie. La racine fraîche étant beaucoup plus énergique, doit être administrée à une dose bien inférieure.



Leçon d'histoire naturelle.

Le professeur — Messieurs, je vous prie de me prêter toute votre attention. Je vais vous faire la description du singe . . . regardez moi.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de Décès

BON FONDS

DE PATISSIER RESTAURATEUR

à DAMMARTIN, (S-&M)

S'adresser: 147, Grande Rue
Maison Honoré Ilmor

ROULETTE FESTONNEUSE

permettant de dessiner rapidement
et économiquement les dessins de feston
sur toutes les étoffes

Prix: 2 fr. — par la Poste 2 fr. 25

Roulette à relever les Patrons

Modèle très soigné, manche bûls

Prix: 1 franc

franco par la Poste: 1 fr. 40

LA BOURSE POUR TOUS

JOURNAL FINANCIER

PARAISANT LE SAMEDI

prix de l'abonnement... 1 fr. par an

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement: 2 francs par an.

MALGRÉ son prix réduit, ce Journal
contient les gravures les plus ar-
tistiques et les plus pratiques qui aien
été publiées jusqu'ici par un journal
de modes; le papier et tous les acces-
soires sont irréprochables; en outre,
ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est
sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN

à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingenieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Echange

Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETES & TRICYCLES

Accessoires & Réparations

SPECIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES

Épurées

Céréales de semence

Graines potagères, de fleurs et d'arbres

Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves

à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines, Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencemen
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.